



Ordre des  
enseignantes et  
des enseignants  
de l'Ontario

101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON, M5S 0A1  
TÉL. : 416-961-8800  
Sans frais (Canada et États-Unis) : 1-888-  
534-2222  
TÉLÉC. : 416-961-8822  
[info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)

## DÉCEMBRE 2003

*Nous vous remercions d'avoir créé votre dossier personnel dans la Section réservée aux membres du site web de l'Ordre et de nous avoir indiqué que vous voulez recevoir des nouvelles et des renseignements sur la profession enseignante.*

### **Dans ce numéro :**

- Annulation du Programme de perfectionnement professionnel

## **Annulation du Programme de perfectionnement professionnel**

Le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a envoyé aujourd'hui à la présidente du conseil de l'Ordre, Marilyn A. Laframboise, un avis officiel l'informant qu'il prendrait des mesures en 2004 pour annuler le Programme de perfectionnement professionnel (PPP).

"La lettre du ministre que j'ai reçue aujourd'hui rend compte clairement de ses intentions quant à l'avenir du Programme de perfectionnement professionnel", a dit Mme Laframboise, qui a aussi indiqué qu'elle voulait immédiatement informer tous les membres de l'Ordre de cette nouvelle.

"Je sais que nos membres continueront de s'adonner aux activités de perfectionnement professionnel dont ils ont besoin afin d'appuyer le rendement des élèves. L'Ordre travaillera avec le gouvernement provincial pour s'assurer que tous nos membres ont à leur disposition des possibilités d'apprentissage efficaces et de qualité."

"Le Programme de perfectionnement professionnel était, pour nos membres, une source d'inquiétude, et je pense qu'ils apprécieront l'opportunité de cette annonce. Nous travaillerons ensemble durant la nouvelle année afin de continuer à appuyer et à améliorer la profession enseignante au nom des élèves et du public", a déclaré le registrateur, Doug Wilson.

Dans sa lettre adressée à l'Ordre, M. Kennedy a ajouté qu'il voulait travailler en collaboration avec des partenaires en éducation à l'élaboration d'un cadre de perfectionnement professionnel qui "reconnaisse les besoins d'apprentissage des enseignants à chaque étape de leur carrière et qui leur donne les programmes et les incitatifs nécessaires à l'excellence de l'enseignement que reçoivent les élèves de la province."

Mme Laframboise a fait remarquer que l'Ordre avait endossé, en 2000, le Cadre de formation de la profession enseignante, effectué en consultation avec de nombreux membres de l'Ordre et du public. "Ce cadre a été très bien reçu par nos partenaires en éducation et nous nous référerons à ce document au cours de nos prochaines discussions concernant le perfectionnement professionnel".

En avril 2000, l'Ordre a préparé un rapport intitulé Maintenir, assurer et démontrer la compétence de la profession enseignante en réponse à la requête du gouvernement alors au pouvoir sur un programme d'évaluation du personnel enseignant. Le conseil de l'Ordre avait nettement signifié au gouvernement son opposition à un lien entre tout programme de perfectionnement professionnel et la certification des enseignants.

### **Documents de référence :**

- **Lettre du ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, datée du 19 décembre 2003**

- Réponse de la présidente du conseil, Marilyn A. Laframboise, datée du 19 décembre 2003
- Cadre de formation de la profession enseignante
- Maintenir, assurer et démontrer la compétence de la profession enseignant